

## **Description de la formation :** **Enseignement fermé définitivement**

L'UCB Lyon I délivre un DU de psychothérapie dont l'enseignement est réalisé sur 2 ans.

Cet enseignement est organisé par le service hospitalo-universitaire de Psychiatrie l'U.F.R. Lyon Est, Université Claude Bernard Lyon 1, Centre Hospitalier Le Vinatier (Service Hospitalo Universitaire lié par convention aux Hospices Civils de Lyon) intégré au pôle Ouest de Psychiatrie du CH Le Vinatier.

Ce DU de Psychothérapie se déroule sur 2 années, il comprend les orientations suivantes :

- Psychothérapie psychodynamique
- Psychothérapie cognitivo comportementale
- Psychothérapie familiale et systémique

### **LES OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT SONT :**

- 1) Donner les connaissances et les compétences en psychothérapie pour les professionnels qui s'orientent vers un exercice de la psychothérapie
- 2) Apporter les éléments de psychopathologie qui sont à maîtriser avant de porter une indication de psychothérapie.
- 3) Délivrer une information de base sur les principales techniques psychothérapeutiques.
- 4) Former par une pratique psychothérapeutique supervisée en groupe au cours du cursus.

### **L'INTERET ET L'ORIGINALITE DE CE PROJET RESIDE :**

- 1) Dans sa conception éclectique, ouverte et sans exclusive sur les grands courants reconnus de psychothérapie.
- 2) Une articulation indispensable entre les aspects théoriques et pratiques propres à ces différentes techniques.

### **ORGANISATION :**

Les études se déroulent sur **deux années** universitaires et correspondent à un total maximal de 200heures, en présentiel.

- La première année correspond à l'acquisition des données de psychopathologie et aux facteurs psychothérapeutiques communs aux différentes techniques.
- La deuxième année comprend un enseignement qui inclut les principales approches (psychothérapie psychodynamique, psychothérapie cognitivo comportementale, psychothérapie familiale et systémique).

### **INFORMATION IMPORTANTE SUR LE TITRE DE PSYCHOTHERAPEUTE :**

Le titre de psychothérapeute ne peut, à ce jour, être délivré par l'Agence régionale de santé (ARS) que pour les professions suivantes, selon les termes de l'arrêté du 7 mai 2012 modifiant le décret n°2010-534 du 20 mai 2010 :

- psychiatres ;
- médecins non psychiatres ;
- psychologues ;
- psychanalystes régulièrement enregistrés dans leurs annuaires ;
- et professionnels n'appartenant à aucune des catégories précédentes.

Cette dernière catégorie correspond uniquement, et il n'y a pas d'autre autorisation possible, aux professionnels ayant obtenu un diplôme de niveau master en psychologie ou en psychanalyse mais ne pouvant pas prétendre au titre de psychologue.

Dans ce cadre strictement défini, l'université Lyon 1 est agréée pour délivrer une formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute pour les catégories citées plus haut.

## **ENSEIGNEMENT THEORIQUE ET PRATIQUE**

- L'enseignement théorique est dispensé sous forme de cours, en présentiel.
- L'enseignement pratique est réalisé sous forme de groupes de supervision, où les étudiants présentent des cas de prises en charge psychothérapeutiques. Les étudiants doivent s'organiser pour avoir dès la première année des prises en charge personnelle de patients adultes. La supervision est effectuée en groupe réduit par un des membres de l'équipe d'enseignement.
- Les étudiants qui n'ont pas d'activité clinique dans le domaine concerné doivent trouver, par eux-mêmes, un terrain de stage. Une convention sera alors établie entre l'UCBL, le responsable d'enseignement, l'organisme formateur et l'étudiant. La convention devra préciser le nombre d'heures. Le stage ne devra pas excéder 6 mois et devra être achevé avant le 31 septembre de l'année en cours.

## **Public concerné :**

**Diplôme suspendu jusqu'à nouvel ordre.**

**PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS :**

**SONT ADMIS A S'INSCRIRE :**

**A) et pouvant prétendre au titre de psychothérapeute**

- les médecins et les internes en médecine ;
- les psychologues diplômés ou en cours de formation (Master 1 validé) ;
- les psychanalystes régulièrement enregistrés dans leurs annuaires ;

**B) et ne pouvant pas prétendre au titre de psychothérapeute**

- les infirmiers diplômés d'Etat ;
- certains professionnels, en dehors des catégories sus-citées, qui dans le cadre de leur activité ont une relation d'aide ;
- les étudiant(e)s étrangers(ères), notamment originaires de la C.E.E., remplissant certaines conditions.

**Capacité d'accueil :** 30 étudiants

L'admission est faite par la commission pédagogique sur examen des dossiers et entretien avec un des membres de cette commission

**Accord écrit obligatoire du professeur à fournir avec le dossier d'inscription**

### **Modalités d'accès :**

**Responsable de l'enseignement :**

**Professeur J.L. TERRA**

C.H.S. DU VINATIER

95 Boulevard Pinel

BP 30039

69678 BRON CEDEX

Pour tout renseignement, merci de contacter

Madme LAGHA Yamina

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1**

**Service des Spécialités Médicales**

8, Avenue Rockefeller

69373 LYON Cedex 08

### **Modalités d'évaluation :**

**Durée : 2 ans**

**L'EPREUVE ECRITE** comportera une épreuve rédactionnelle :

- avec deux questions de cours ;
- et une discussion clinique rédigé d'un cas pris en charge.

Durée maximale : 3 heures. Coefficient 2

**L'ÉPREUVE ORALE** consistera en la soutenance d'un mémoire préalablement rédigé (d'une vingtaine de pages environ) et remis au jury deux semaines avant l'examen. Coefficient 2

**SEULS SERONT ADMIS A SE PRESENTER A L'EVALUATION LES CANDIDATS QUI AURONT SUIVI REGULIEREMENT CET ENSEIGNEMENT.**

**CONDITION D'OBTENTION DU DIPLOME :**

Pour être **ADMIS**, les étudiants doivent avoir la moyenne à chacune des épreuves **ECRITES** ou **ORALES**.

**NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES :**

**Deux sessions** sont organisées pour l'écrit et la soutenance orale du mémoire. Ces conditions sont valables pour chaque année de cet enseignement.

**REPORT D'ACQUISITIONS PARTIELLES** d'une année à l'autre.

Aucun report n'est automatique. Il est prononcé par le jury après examen d'une demande circonstanciée.

### **Modalités d'évaluation :**

**Durée : 2 ans**

**L'ÉPREUVE ECRITE** comportera une épreuve rédactionnelle :

- avec deux questions de cours ;
- et une discussion clinique rédigé d'un cas pris en charge.

Durée maximale : 3 heures. Coefficient 2

**L'ÉPREUVE ORALE** consistera en la soutenance d'un mémoire préalablement rédigé (d'une vingtaine de pages environ) et remis au jury deux semaines avant l'examen. Coefficient 2

**SEULS SERONT ADMIS A SE PRESENTER A L'EVALUATION LES CANDIDATS QUI AURONT SUIVI REGULIEREMENT CET ENSEIGNEMENT.**

**CONDITION D'OBTENTION DU DIPLOME :**

Pour être **ADMIS**, les étudiants doivent avoir la moyenne à chacune des épreuves **ECRITES** ou **ORALES**.

**NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES :**

**Deux sessions** sont organisées pour l'écrit et la soutenance orale du mémoire. Ces conditions sont valables pour chaque année de cet enseignement.

**REPORT D'ACQUISITIONS PARTIELLES** d'une année à l'autre.

Aucun report n'est automatique. Il est prononcé par le jury après examen d'une demande circonstanciée.

### **Contacts :**

**Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :**  
JEAN-LOUIS TERRA , 0437915120

**Contact formation continue et alternance (FOCAL) :**  
GAELLE TALFOURNIER : [gaelle.talfournier@univ-lyon1.fr](mailto:gaelle.talfournier@univ-lyon1.fr)

**Nombre d'heures de formation :** 200h

### **Tarifs :**

Si prise en charge individuelle : 1400 € par an  
Si prise en charge employeur : 1400 € par an